

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION 2025

MISE A JOUR : AOÛT 2026

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Depuis 2022, Aroma-Zone réalise chaque année un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3) et ceci conformément aux règles du GHG Protocol, reconnues internationalement. Ce bilan carbone est calculé sur une période d'une année civile, allant du 1 janvier au 31 décembre.

Chaque année, dans une démarche d'amélioration continue, la collecte des données d'activité est améliorée et affinée afin de gagner en précision et permettre ainsi une meilleure compréhension des émissions et des leviers d'action possibles pour réduire l'empreinte carbone. Les facteurs d'émissions sont également mis à jour, voire recalculés, via des analyses de cycle de vie simplifiées le cas échéant sur la base des données reconnues (Carbon Cloud, Agribalyse, EVEA, Base Empreinte, Ecoinvent...).

Pour 2025, par exemple, les facteurs d'émission personnalisés de certaines familles de produits prêts à l'emploi du scope 3, comme les sérums, ont été réévalués pour mieux prendre en compte la complexité de ces formulations. L'Ademe a également mis à jour les facteurs d'émission de type ratio monétaire dans la Base Empreinte, et ces données ont été mises à jour dans notre bilan carbone 2025.

SCOPE 1

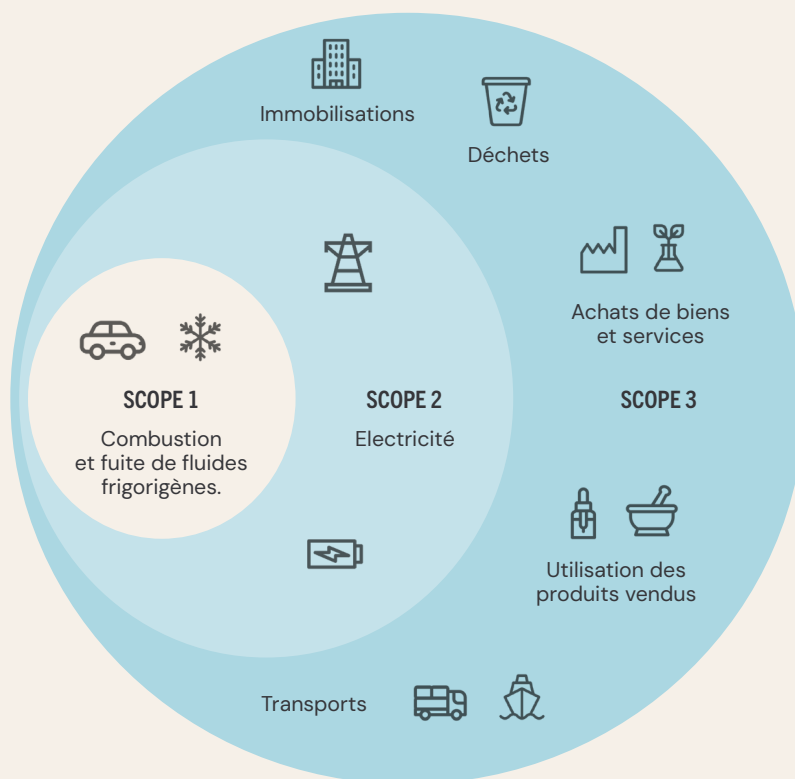
Les émissions de gaz à effet de serre directement émises par l'entreprise

SCOPE 2

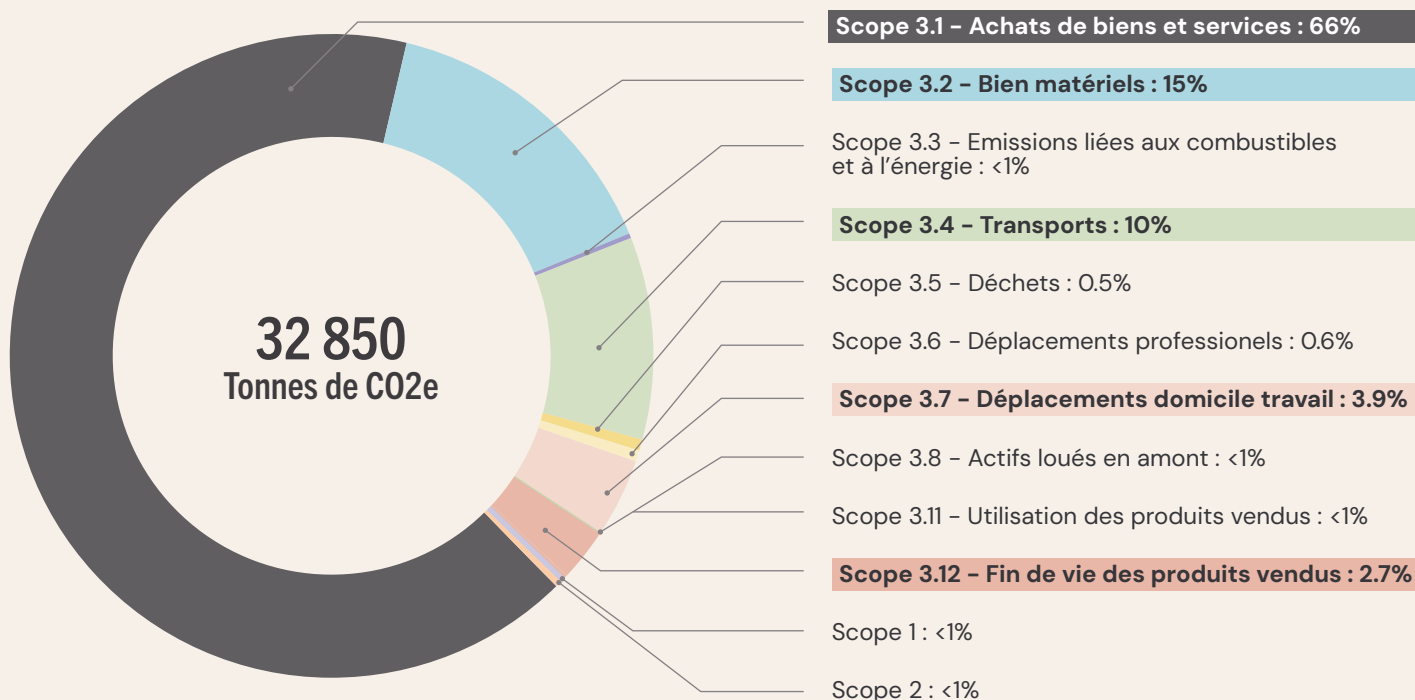
Les émissions indirectes associées à la consommation d'énergie

SCOPE 3

Les émissions indirectes de l'entreprise comme l'achat des marchandises et de services, le transport ou la gestion des déchets



Total des émissions GES d'Aroma-Zone en 2025 par catégorie :



Données clé observées :

CATÉGORIE GHG		TYPE DE DONNÉES	ANNÉE DE RÉFÉRENCE (TCO2E)			
			2022	2023	2024	2025
SCOPE 1		Données spécifiques internes	12.46	13.97	13.61	91.69
SCOPE 2 LOCATION BASED		Données spécifiques internes	83.62	77.21	115.26	153.33
SCOPE 3		NA	14 102.87	19 725.89	25 852.99	32 605.16
3.1	Achats de biens et services	- Données primaires pour les matières premières - Données secondaires pour les services et consommables	8 871.20	10 887.27	15 906.24	21 697.00
3.2	Biens matériels	Données financières	1 862.12	4 206.95	4 892.10	4 939.38
3.3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie	Données secondaires : moyennes nationales	40.69	43.09	56.64	75.01
3.4	Transport amont	Données primaires fournies par les transporteurs ou calculées	2 241.70	2 970.12	3 474.59	3 346.56
3.5	Déchets	Données primaires spécifiques aux matériaux	107.72	148.66	53.07	180.29
3.6	Déplacements professionnels	Données primaires fournies par notre gestionnaire de déplacements professionnels ou calculées sur les distances	51.52	147.37	89.98	183.62
3.7	Déplacements domicile travail	Données primaires : enquête auprès des salariés	373.20	545.77	676.98	1 295.85
3.8	Actifs en location amont	Données estimées par proxy	0	0	0	2.53
3.11	Utilisation des produits vendus (émissions directes)	Données primaires spécifiques aux produits	7.2	6.40	18.12	10.21
3.12	Fin de vie des produits vendus	Données primaires spécifiques aux matériaux	547.53	770.26	685.26	874.70
TOTAL DES 3 SCOPES		NA	14 198.95	19 817.07	25 981.86	32 850.17
PART FLAG ¹ (%)		NA	19.25%	14.68%	15.17%	15.71%

¹ FLAG : Forest, Land and Agriculture.

Limites des données

Nous travaillons à augmenter d'année en année la part de données primaires qui est utilisée dans le bilan carbone, et réduire le recours aux données financières. En 2025, les émissions de GES calculées sur la base de données monétaires représentent 36,5% des émissions totales, ce qui représente une diminution de 12% par rapport à 2024. Ces données monétaires sont principalement utilisées pour prendre en compte les émissions liées aux immobilisations et investissements, ainsi que pour les achats de services.

Vérification des émissions de GES

Aroma-Zone a mandaté Talenz Audit pour procéder à la vérification de son inventaire d'émissions de GES d'entreprise pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. La vérification a été effectuée conformément à la norme GHG Protocol. Les données vérifiées comprenaient l'ensemble du bilan de GES (scopes 1, 2 et 3). 92% des émissions du périmètre global ont été vérifiées. L'organisme de vérification n'a relevé aucun élément indiquant que les indicateurs susmentionnés sont inexacts de manière significative, ni aucun élément indiquant que la déclaration n'est pas cohérente avec la situation réelle d'Aroma-Zone en matière d'émissions de GES à l'échelle de l'entreprise, et ce, avec un niveau d'assurance limité.

Trajectoire de décarbonation et objectifs

En février 2025, Aroma-Zone a obtenu la validation par la Science Based Targets initiative (SBTi) de ses objectifs de réduction à court terme (2030) des émissions carbone, fondés sur des données scientifiques.



Les objectifs validés sont les suivants :

ID DE L'OBJECTIF	TYPE DE D'OBJECTIF	OBJECTIFS	SCOPE COUVERT EN % ET TCO2E EN 2022
NT-ABS1	Réduction absolue	AROMA-ZONE s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre du scope 1 de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022.	100% du scope 1 , soit 12.46 tCO2e en 2022
NT-01	Electricité renouvelable	AROMA-ZONE s'engage également à augmenter l'approvisionnement annuel actif en électricité renouvelable de 0 % en 2022 à 100 % d'ici 2030.	100% du scope 2 , soit 83.62 tCO2e en 2022
NT-INT1	Intensité économique (GEVA ²)	AROMA-ZONE s'engage en outre à réduire les émissions de gaz à effet de serre du scope 3, liées aux biens et services achetés, au transport amont et à la distribution, à l'utilisation des produits vendus et au traitement en fin de vie des produits vendus, de 51,6 % par millier d'euros de valeur ajoutée d'ici à 2030 , par rapport à l'année de référence 2022.	79.6% du scope 3 en 2022, soit (11 224.1 tCO2e) : • 95% de la cat. 3.1 Achats de biens et services (8 427.6 tCO2e) • 100% de la cat. 3.4 Transport (2 241.7 tCO2e) • 100% de la cat. 3.11 Utilisation des produits vendus (7.2 tCO2e) • 100% de la cat. 3.12 Fin de vie des produits vendus (547.5 tCO2e)

Les objectifs concernant les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de l'entreprise (scopes 1 et 2) sont cohérents avec les réductions nécessaires pour maintenir le réchauffement à 1,5°C.

Les objectifs à court terme ont été fixés conformément à la version 5.2 du « SBTi Criteria and Recommendations for near-term targets » et à la version 2.3 du « SBTi Corporate Near-Term Tool ».

² GEVA : Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added

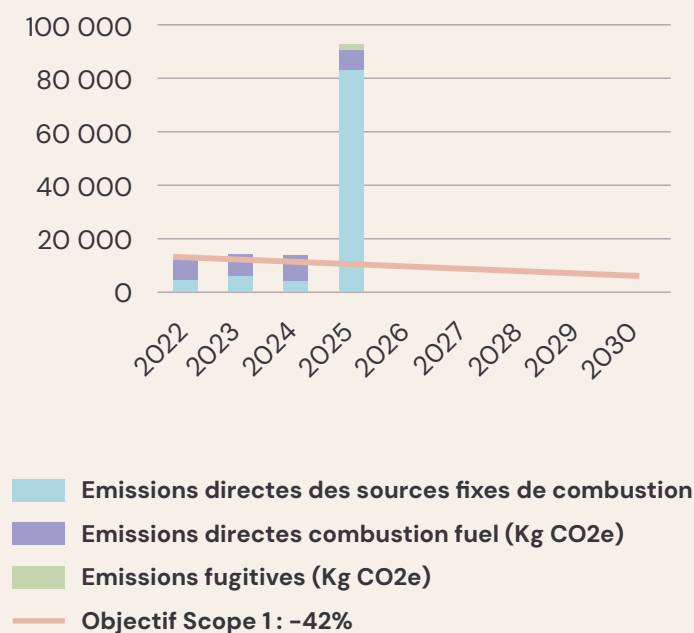
Progression des objectifs

Pour atteindre ses objectifs de décarbonation, Aroma-Zone a défini un plan de transition climatique décrivant l'ensemble des leviers à mettre en place d'ici 2030. Les principales actions de ce plan sont reprises ici pour chaque objectif.

SCOPE 1 : OBJECTIF NT-ABS1

Les émissions directes de gaz à effet de serre d'Aroma-Zone (Scope 1) proviennent de la consommation de carburant des véhicules possédés en propre, des fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation, ainsi que de la combustion du carburant nécessaire au fonctionnement des systèmes incendies.

SCOPE 1 – OBJECTIF SBTi



L'année 2025 a été marquée par la détection d'une importante fuite de gaz réfrigérant d'une chambre froide qui a multiplié par 6 les émissions du Scope 1 par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'un événement exceptionnel qui dégrade temporairement la trajectoire de réduction absolue de 42% fixée par Aroma-Zone.

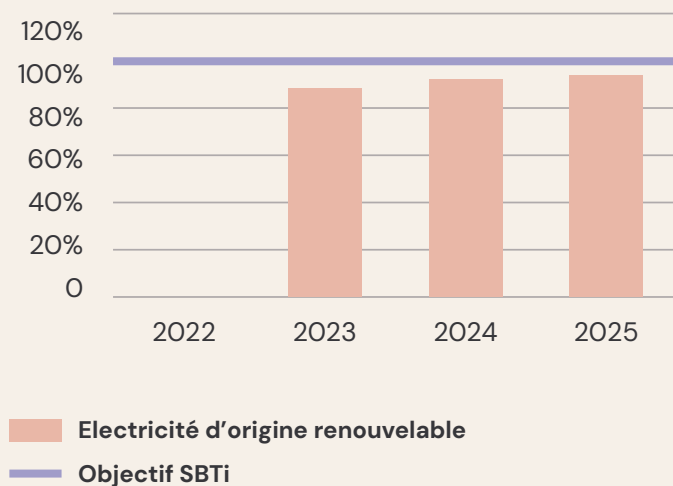
Des actions correctives ont été engagées dès 2026 pour revenir à la trajectoire SBTi. Elles comprennent notamment l'utilisation du propane dans les chambres froides de notre site logistique, un fluide frigorigène à faible pouvoir de réchauffement global (PRG). Les groupes froids du site de Cavaillon, actuellement en construction, devraient fonctionner au dioxyde de carbone, qui a un pouvoir de réchauffement global très faible, de l'ordre de 1, ce qui est environ 600 fois inférieur à celui du R513A et 2000 fois plus faible que le R410A, qui sont des fluides encore utilisés sur nos sites. À quantité de fluide relâchée équivalente, l'impact climatique associé à une fuite sera donc significativement plus faible. Enfin, à l'horizon 2027, les gaz restants les plus émissifs de nos sites seront remplacés par des alternatives moins impactantes en cas de fuites.

Par ailleurs, Aroma-Zone a commencé en 2026 l'électrification de son parc de véhicules en propre avec l'arrivée des premiers véhicules électriques. Les émissions directes liées à la combustion de fuel devraient ainsi progressivement disparaître.

SCOPE 2 : OBJECTIF NT-01

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie proviennent uniquement de la consommation d'électricité de l'ensemble des sites de l'entreprise (usine, plateforme logistique, sites de stockage, bureaux, boutiques), Aroma-Zone n'utilisant pas d'autres sources d'énergie.

SCOPE 2 – % ENERGIE RENOUVELABLE CERTIFIÉE



Aroma-Zone a atteint en 2025 un approvisionnement annuel en électricité renouvelable, avec des certificats Garanties d'origine, de 93%.

Aroma-Zone se rapproche ainsi de son objectif d'approvisionnement 100% énergie renouvelable en 2030. Les prochaines actions consistent à passer les dernières boutiques en contrat d'électricité d'origine renouvelable, et de continuer à contractualiser un approvisionnement renouvelable pour les nouvelles ouvertures.

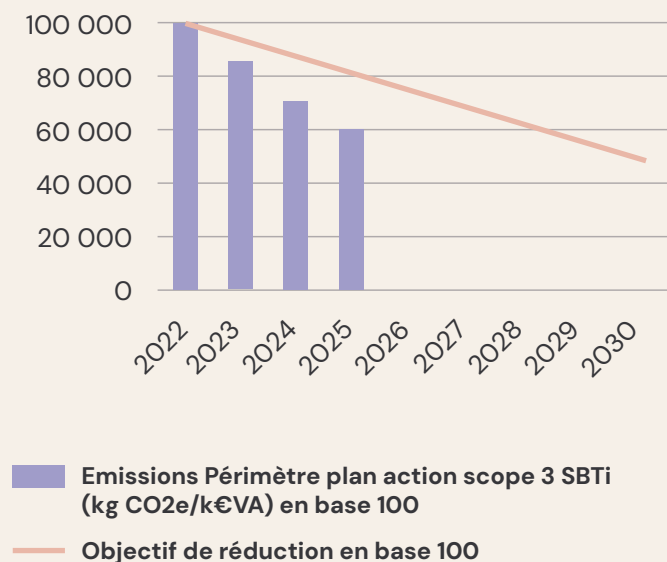
Par ailleurs, Aroma-Zone a installé sur l'année 2025 des panneaux photovoltaïques sur son site logistique qui permettront la production de sa propre énergie renouvelable à partir de 2026.

Enfin, Aroma-Zone analyse l'ensemble de ses process sur la sobriété énergétique afin de réduire les consommations électriques et s'engage dans une démarche de certification environnementale de ses sites (ISO 14001 et 50001). Le site de production a ainsi obtenu la certification ISO 14001 en septembre 2025, et cette certification sera étendue au site logistique en 2026. Le processus de certification ISO 50001 est en cours sur les sites industriels et logistique depuis 2026.

SCOPE 3 : OBJECTIF NT-INT1

Les autres émissions indirectes d'Aroma-Zone, en lien avec l'ensemble de la chaîne de valeur, sont en grande majorité dues aux achats de biens et services, aux biens matériels et investissements, ainsi qu'aux transports en amont et à la distribution.

SCOPE 3 – OBJECTIF SBTi



Par rapport à l'année de référence 2022, Aroma-Zone a réduit de 40% ses émissions de CO2e relatives par milliers d'euros de valeurs ajoutées sur son périmètre d'action SBTi du scope 3.

Ainsi, Aroma-Zone a déjà contribué à l'atteinte de 77% de son objectif de réduction 2030 relatif aux émissions liées aux biens et services achetés, au transport amont et à la distribution, à l'utilisation des produits vendus et au traitement en fin de vie des produits vendus.

Pour continuer sur cette tendance, Aroma-Zone mobilise plusieurs leviers d'actions :

GOUVERNANCE

Ces projets étant au cœur de la stratégie d'Aroma-Zone, une gouvernance spécifique a été mise place avec la **création d'un comité impact climat se réunissant 3 fois par an reportant ensuite à un comité exécutif spécifique**.

TRANSPORT

Aroma-Zone s'est engagé début 2025 dans le dispositif Fret 21 du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique porté par l'ADEME) avec pour objectif de fiabiliser ses données et réduire les émissions de GES du fret. Les résultats obtenus en 2025 sont particulièrement significatifs avec une **réduction de 84% du tonnage de marchandises transportées en aérien dans le cadre des approvisionnements par rapport à 2024, ainsi qu'une baisse de 61% du poids carbone par tonne transportée entre 2024 et 2025 sur le Fret réalisé par les transporteurs d'Aroma-Zone**.

FOURNISSEURS / PARTENAIRES

Afin de réduire les impacts de sa chaîne de valeur, Aroma-Zone met l'accent sur les **Achats Responsables** et l'**engagement de ses fournisseurs**. Chaque fournisseur est invité à signer la charte des achats responsables d'Aroma-Zone, une charte exigeante sur le plan social et également sur le plan environnemental. Les fournisseurs sont également progressivement évalués à travers la plateforme d'évaluation Ecovadis, avec 61% d'entre eux ayant déjà été évalué en 2025 (objectif 90% en 2028), qui permet un focus sur leurs efforts en termes de mesure et de plan d'action spécifique sur la composante carbone.

ECOCONCEPTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour réduire les émissions liées aux produits et emballages, Aroma-Zone travaille sur l'écoconception de ses produits au travers d'une **charte d'écoconception exigeante** (origine et process de production des matières premières, matériaux d'emballages recyclés ou d'origines renouvelables, réduction des emballages, recyclabilité,...).

Aroma-Zone met en œuvre et expérimente également de **nouveaux modes de consommation** mettant en avant l'économie circulaire :

- Proposition de **recharges** notamment pour les gammes de sérums et de soins
- Participation à une expérimentation dans deux boutiques sur le **retour de contenants de compléments alimentaires en vue d'un ré-emploi industriel**. Une nouvelle expérimentation va se poursuivre selon des dispositions différentes en 2026 afin de progresser dans les enseignements et lever les points restants bloquants à date.

Annexe 1 : Progrès sur les objectifs à court terme validés, basés sur des données scientifiques

DONNÉES [OBJECTIFS]	VALEURS EN ANNÉES DE RÉFÉRENCE 2022	VALEURS EN 2025	% ÉVOLUTION EN 2025 PAR RAPPORT À 2022	COMPLÉTION DE L'OBJECTIF (%) EN 2025
SCOPE 1 (TCO2E) [NT-ABS1]	12.46	91.69	+ 636%	0%
CONSOMMATION TOTALE D'ÉLECTRICITÉ (EN KWH)	2 054 524	4 071 139	+ 98%	NA
QUANTITÉ D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DE SOURCES RENOUVELABLES (KWH)	0	3 809 886	Non calculable car 0 kwh en année de référence	NA
% D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT DE SOURCES RENOUVELABLES [NT-01]	0%	93%	NA	93%
EMISSIONS EN ABSOLU DU SCOPE 3 EN LIEN AVEC L'OBJECTIF [NT-INT1] (TCO2E)	11 224.07	24 843.62	+ 121%	NA
EMISSIONS EN INTENSITÉ MONÉTAIRE DU SCOPE 3 POUR L'OBJECTIF [NT-INT1] (TCO2E/K€ VALEUR AJOUTÉE) ³ (100% CATÉGORIES 3.4, 3.11, 3.12 ET 95% CATÉGORIE 3.1)	100	60.14	- 40%	77%

³ Les émissions en intensité monétaire en tCO2e/K€ du scope 3 pour l'objectif NT-INT1 sont indiquées dans le tableau en base 100 (100 sur l'année 2022)